



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°5/2022 Novembre

Agenda :

- 13 décembre à 20h00 : « **Commune commune** » film de Dorine Brun et Sarah Jacquet au cinéma L'Eden - l'expérience de gestion citoyenne à Saillans dans la Drôme
- 5 février de 14h00 à 18h00 : **AG de l'ASPONA** (à confirmer) précédée du film « **Riviera, littoral sacrifié** »

Observation des étoiles : Malgré l'averse, les astres nous ont récompensés pour la clôture du Jubilé le 3 septembre. Avec 31 participants, y compris le Maire de Castillon, et grâce à l'animation experte de Florent Bailleul, nous avons pu observer tout à loisir Jupiter et ses satellites, Saturne et ses anneaux, la voie lactée et, entre les nuages, les trois belles de l'été (Vega, Deneb et Altaïr) – tout en rappelant la responsabilité des collectivités dans la lutte contre la pollution lumineuse.



Photo Rémi Fiereri

La bataille pour l'eau ne fait que commencer

En septembre 2020, se tenaient les Assises Départementales de l'Eau. Les préparatifs de la prochaine édition du 12 décembre incitent à une brève rétrospective. Ce qui était alors estimé comme « probable à moyen terme » s'est produit en moins de 30 mois : dès octobre 2020, les crues impressionnantes de la Roya, la Tinée et la Vésubie liées à la tempête Alex ont entraîné des perturbations majeures dans les lits des rivières et compromis tout le système d'alimentation en eau de la CARF, voire des Alpes-Maritimes et de nos voisins ligures. En 2022 la sécheresse, qui a donné lieu aux premiers arrêtés fin mars, sévit toujours puisque notre secteur reste « en situation de crise » au moins jusqu'à la mi-décembre.

Des constats précis et des pistes d'action sont aujourd'hui sur la table des Assises où la sobriété sera le maître-mot : une ressource essentiellement consommée à l'aval sur le littoral et une hétérogénéité des tarifications appliquées, avec même parfois une dégressivité pour les gros consommateurs (!), une consommation très élevée pour les tarifications dites au forfait, des fuites importantes sur les réseaux (rien que celles constatées dans le Pays de Grasse équivalent à l'ensemble des besoins agricoles du département), etc. Il n'existe pas de coordination globale entre gestionnaires de l'eau au plan départemental, ni d'outils de prévision. Les communes ont délégué ou transféré aux communautés d'agglomération la compétence Eau alors qu'elles sont chargées de faire appliquer les restrictions d'eau en situation de sécheresse, etc. Un premier rendu des travaux des ateliers préparatoires sera effectué en décembre mais la réflexion se poursuivra au-delà.

Du point de vue environnemental, certaines questions apparaissent cruciales : promouvoir une consommation plus responsable et une stratégie d'adaptation prenant en compte les besoins des milieux (assurer un débit biologique), encourager des formes de traitement des eaux usées plus économes (filtres sur lit de roseaux) et la réutilisation des eaux usées traitées, favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales en milieu urbain, etc. A défaut de pouvoir octroyer aux rivières et cours d'eau la personnalité juridique, comme en Amérique, il conviendrait de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme pour assurer leur libre écoulement et la protection des ripisylves. Cela permettrait également d'identifier les nappes phréatiques et de les protéger du risque de perforation et/ou de remontées salines.

Depuis septembre, alertée par des adhérents, l'ASPONA a dénoncé des infractions à répétition par négligence ou malveillance constatées à Garavan et le long du Gorbio. La Communauté d'agglomération est intervenue en tant qu'autorité compétente pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) et a fait cesser ces pratiques. Les contraventions de classe 5 (1500 €) à l'encontre des contrevenants seront probablement augmentées en 2024, si la situation de pénurie se poursuit. FL

Le Careï, en overdose de béton : les riverains se mobilisent

Ils étaient presque 1 200 à signer une pétition du collectif *Association des Résidents et Riverains du quartier Jeanne d'Arc* et environ 200 à se rassembler le 6/11 pour dénoncer les conditions dans lesquelles la Mairie de Menton veut imposer un projet immobilier d'une centaine de logements dont un tiers à vocation sociale, avec parkings souterrains en face de l'église. L'ASPONA, qui soutient le mouvement, était présente et a participé à l'enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt public (DUP) (voir le communiqué <http://aspona.org/Actualites.htm>). Ce projet aux contours encore flous, et dont l'origine remonte à 2015, a conduit



l'Etablissement Public Foncier PACA à acquérir une vingtaine de parcelles de maisons avec leurs jardins qui sont vouées à la disparition. Actuellement, 3 à 5 propriétaires refusent de vendre et sont menacés d'expropriation. La très typique villa mentonnaise « la Caserta » serait préservée, mais deviendrait un lieu à usage public.

Les habitants du quartier déplorent la frénésie immobilière qui impacte leur cadre de vie : sursaturation du trafic routier, nuisances sonores, pollution, etc. Rien que pour 2022, déjà 300 logements ont été livrés dans le Haut-Caréï (AROMA) et bientôt 41 logements à proximité du secteur Jeanne d'Arc. Le Careï reste un quartier vivant et, derrière les barres d'immeubles, recèle un surprenant vallon avec de nombreux jardins, des restanques encore cultivées et de verdoyants espaces boisés. On comprend donc parfaitement la crainte et la colère de celles et ceux qui disent « Stop au béton ». S'il y a bien eu de l'information, on est loin de ce que devrait être une véritable concertation, dans un esprit de démocratie participative, car se réduisant à mettre les habitants devant le fait accompli. Certes les logements sociaux sont effectivement insuffisants sur Menton, où la majorité des programmes immobiliers récents va au privé et qui compte environ 50% de résidences secondaires. Mais si l'on veut vraiment accélérer sur l'offre des logements sociaux et locatifs à prix modérés, des solutions existent qui ne passent pas forcément par une bétonisation à tout va. D'autant que l'urgence des enjeux climatiques devrait enfin inciter à d'autres modèles d'urbanisme engagés résolument dans la transition écologique. Pour que le slogan « Ma ville est un jardin » soit un vécu quotidien partagé. NV

Domaine du Cap Martin : le refus d'obtempérer bientôt sanctionné ?

Notre pétition pour rétablir l'accès piétonnier dans les allées a recueilli 758 signatures par courrier ou Internet (lien encore valable pour les retardataires : <https://chng.it/SWJccFqqw7>).

L'ASPONA a saisi la Préfecture, qui exerce la tutelle de l'Association Syndicale Autorisée regroupant les copropriétaires du Domaine, car celle-ci ne respecte pas les arrêtés municipaux de Roquebrune de 2019 et 2020, autorisant la mise en place de portails mais pas la fermeture de l'accès aux piétons et que, ce faisant, elle entrave l'exercice de la politique nationale de protection des sites classés.

LU dans l'Observateur de Monaco du 23/11/2022 :

« Le Conseil national demande la gratuité des bus à Monaco jusqu'au printemps 2023. (...) Selon la Haute assemblée, toutes les mesures incitatives à une mobilité responsable doivent être mises en œuvre pour contribuer à désengorger le trafic automobile et lutter contre les émissions de carbone. »

Trains et bus : Carton rouge pour un service dégradé

Depuis ce printemps, les annonces de la Région (TER) et du Département (Bus) n'en finissent pas de dégrader notre quotidien, celui des navetteurs se rendant à leur travail autant que celui des habitants devant aller à Nice ou d'autres villes de la région. La fin de la carte ZOU et son remplacement par une myriade de tarifs pseudo « solidaires », aboutissant à **une hausse des prix de 100 à 300%** pour la plupart des usagers, les liaisons de transports en commun sont saucissonnées et les fréquences réduites sans avertissement. Une simulation effectuée avec 15 jours d'avance, pour le début décembre montre, par exemple, que le billet Menton-La Ciotat en TER (220 Km) coûte exactement le même prix (35 €) que le trajet TGV La Ciotat-Paris Gare de Lyon (800 km) ! Alors que notre région est considérée comme la plus vulnérable en France métropolitaine face au changement climatique et autres risques naturels, nous attendons légitimement que les collectivités locales soient exemplaires sur les transports collectifs et la mobilité décarbonée. Nous ne manquerons pas de le rappeler lors des prochaines consultations. MJ

Du nouveau pour les zones Natura 2000

Le dernier COPIL des Corniches de la Riviera a porté notamment sur la réalisation d'un parcours de rallye-découverte sur le site de l'observatoire de Nice autour du *Spélerpès de Strinati* (petite salamandre), les activités de la maison de la Nature, la protection de la Nivéole de Nice et ses 126 espèces associées, un éventuel agrandissement de la zone.

Mais il semble que des questions de « territoires » entre le Conseil départemental (structure d'animation) et la CARF ne soient pas résolues, cette dernière cherche à se défaire de certaines de ses responsabilités au profit du SMIAGE. Une telle « délégation » semble aussi envisagée par la CARF pour la zone Natura 2000 Cap Martin.

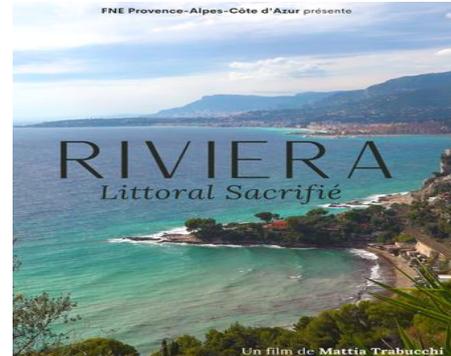
Rappelons que le SMIAGE, émanation du conseil départemental, est surtout un aménageur-opérateur, maître d'ouvrage pour la réalisation des digues sous-marines à Roquebrune Cap Martin.

Quant à la protection forte des aires protégées qui nous concernent et pour laquelle l'ASPONA avait fait des propositions en juin (<http://aspona.org/ProtectionLittoral.htm>), les services de l'Etat en région et en 06 s'apprentent à proposer dans le Plan d'action pour la Biodiversité 2022-2024 que, d'ici 2027, les zones de la Tête de chien, du Trophée d'Auguste et du Mont des Mules soient retenues et, au-delà, celle du Mont-Gros. Le Conseil Maritime de Façade Méditerranée tranchera pour les aires marines, courant décembre.

Force est de constater qu'en l'absence ou contre la volonté des communes (Menton, par ex.), nos autres propositions n'ont pas été retenues. Des inventaires faune et flore seront toutefois diligentés.

Riviera, littoral sacrifié - sortie du film

De manière très pédagogique sur la constance du sacrifice imposé à notre littoral, le documentaire de Mattia Trabucchi (FNE PACA) donne la parole longuement à un pêcheur, des représentants de la Préfecture Maritime, des écodélégués du lycée Curie, des experts et au professeur Meisnez qui dénonce « l'horreur » de l'extension en mer de Monaco.



Il rappelle le rôle de l'ASPONA, qui a contribué à éviter des projets désastreux pour le littoral à RCM et à Menton, et aide à mieux comprendre la situation avec des perspectives historiques (bouleversements de l'économie de la région, aménagements et urbanisation du littoral, toute-puissance de la promotion immobilière...). Nos voisins du Cap Mortola - Hanbury et des communes à l'ouest de Monaco ne sont pas oubliés. Les prises de vue des paysages sont magnifiques. Nous prévoyons de le projeter en introduction de l'AG de février. A voir absolument <https://www.verse.com/video/64325-riviera-littoral-sacrifie/> NV - MJ

ZAC Cœur de Carnolès - Limiter la casse

En dépit des réponses obtenues lors des réunions d'information des 27 octobre, 8 et 15 novembre, nous constatons la persistance de fortes incertitudes et des incohérences entre différents documents diffusés publiquement.

Ainsi le dépassement des immeubles sur l'avenue de Verdun pourrait atteindre 2 à 3 étages à l'approche du croisement avec l'avenue de Monléon. Le parti pris d'aménagement, soit la construction de 10 immeubles (405 appartements dont 150 sociaux, 60 en accession à prix encadrés et 195 logements libres) dans le quartier déjà très dense de Carnolès est inquiétant, alors que les voies de circulation sont exsangues. Les 310 familles qui dépendaient anciennement de la Base étaient réparties sur l'ensemble du quartier des Plages. Aucune maquette ne permet d'avoir une appréhension réelle de ce qui va découler de ce méga-projet. Les constructions « en écailles », c'est-à-dire composées d'appartements dotés systématiquement de balcons en décrochage, seront émettrices de gaz à effet de serre, ce que des bâtiments « plus lisses » auraient permis d'éviter. Avec un pourcentage plus important de logements sociaux, la surface de plancher totale aurait pu être réduite. Outre l'effet de surchauffe immobilière, que cette zone d'aménagement concerté a suscité aux alentours (notamment les deux projets de Kaufman & Broad, y compris dans une zone sujette à submersion marine), la démesure du projet interpelle.

Alors que le permis sera délivré par l'Etat en fin d'année, de nombreux arbres, dont de très vieux platanes, auront été voués à une mort certaine, faute d'avoir correctement transplantés. L'ASPONA exercera toute sa vigilance sur la partie des espaces restants en pleine terre (27%) et notamment sur le parc urbain paysager, ainsi que sur la Rambla devant rester « la Rue de l'école » et fermée à la circulation de manière intermittente. Le compte n'y est pas non plus concernant les deux rangées d'arbres qui devraient continuer à longer la Rambla, ne serait-ce que pour casser la linéarité de l'espace réservé aux commerces, enfermés dans une gaine de verre.

Et, dans la mesure où le parking multimodal associé à la gare (350 à 400 places) devrait être implanté sous le bâtiment dédié au pôle culturel, à l'angle des avenues de la Paix et de Monléon, il nous importe aussi que le conseil municipal ne prenne pas de décision à ce sujet avant les résultats de l'étude complète de la SNCF. Avec un tel projet, sommes-nous vraiment entrés dans le XXIème siècle ? FL-AR - MJ

Ateliers FNE PACA « Ville, santé et vélo »

Carton presque plein pour cette journée collaborative et instructive au Val Rahmeh, avec une trentaine de participants, des élus (tous adjoints) de Beausoleil, Menton et RCM et plusieurs associations actives localement.

De la matinée centrée sur la ville et la santé, animée par Paul Naglik, nous avons retenu que depuis le XIXème siècle les urbanistes ont essayé de concevoir la ville pour la rendre plus habitable et saine. Ainsi dans les années 2010, ‘la ville durable’ chroniques et autres nuisances (pollution, allergies, bruit) mais aujourd'hui, face à la crise climatique et sanitaire, aux canicules, à la perte de biodiversité, il faut oser emprunter d'autres chemins pour notamment réduire les inégalités, renforcer le lien social, répondre aux exigences croissantes de santé des citoyens avec un accent particulier sur les espaces verts.



En termes de méthode, c'est la démocratie participative qui est essentielle : en mettant en valeur les actions municipales et en innovant ou expérimentant au-delà de ce qu'exige la réglementation.

Ainsi, en vue des JO 2024 à Paris, des experts, des élus, des entreprises et des habitants ont réfléchi ensemble pour imaginer l'évolution à 10-15 ans d'un quartier, ses constructions, ses espaces verts et la circulation en croisant « les quatre trames » : la trame du ressourcement (moins de bruit, plus de vert sous forme de canopée, circulation piétonne ou très limitée), la trame intensive (commerces, voitures, ...), la trame de chaleur en hiver et la trame de fraîcheur en été.

La notion de « Rue de l'école » pratiquée dans plusieurs villes européennes où la voie est fermée à la circulation de façon intermittente (matin et soir) montre qu'un partage de la voie peut être organisé.

Certaines communes ont fait des « plans de végétalisation » de la ville en intégrant visuellement les jardins privatifs pour chaque zone. Pour nous, en situation de révisions de PLU dans 4 communes urbaines, superposer ce type de plan (l'existant) avec celui que prévoit le PLU (pourcentages de pleine terre) à l'horizon 2030 ou 2040 permettrait de visualiser ce qui est déjà autorisé par le règlement d'urbanisme et peut-être de réajuster le tir.

L'après-midi était dédiée au vélo et aux mobilités du quotidien et animée par Cyprill Firminieux. A Menton, ce sujet est un serpent de mer qui remonte à 1974, puisque nous avons dans nos archives une lettre du maire de Menton F. Palmero, expliquant que le projet de piste cyclable était à l'étude ! Nos travaux sur les PCAEQ nous ont plutôt amenés à réunir dans une même approche toutes les mobilités douces, en commençant par la marche, et en y incluant les transports collectifs.

Néanmoins, pour le vélo en pratique quotidienne, il semble que les choses bougent enfin, comme l'a expliqué le Directeur des routes du département, car le retard à l'Est de Monaco n'était pas seulement lié à l'espace contraint. Le travail en atelier nous a justement permis d'aller au-delà de la question des infrastructures, de discuter des freins psychologiques, des micro-aménagements qui faciliteraient la vie des cyclistes, assureraient leur sécurité et donneraient envie à tous d'utiliser ce mode de déplacement sain.

L'ASPONA comptait porter auprès des élus et surtout auprès de la CARF l'idée d'un Plan de déplacement urbain intercommunal ; elle vient d'apprendre que celui-ci est dans les cartons. A suivre, donc.

A noter également, la pétition en cours pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la RD6204 :

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/urgence-pour-une-voie-cyclable-dans-la-vallee-de-la-roya-eurovelo-8-9235/>

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande